BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3603

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

523 380 509 RCS Rouen.
EQUATECH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 5, Boulevard du 11 Novembre, 76140 Le Petit-Quevilly.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : SMART CUBE INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle, 5 Boulevard du 11 Novembre, 76140 LE PETIT-QUEVILLY au capital de 5 000 euros, numéro unique d'identification : 812 944 684, lieu d'immatriculation : RCS ROUEN Société absorbée : EQUATECH, société par actions simplifiée unipersonnelle, 5 Boulevard du 11 Novembre, 76140 LE PETIT-QUEVILLY au capital de 8 000 euros, numéro unique d'identification : 523 380 509, lieu d'immatriculation : RCS ROUEN Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1 240 314,07 euros Passif : 796 669,97 euros Actif net : 443 644,10 euros Rapport d'échange des droits sociaux/Prime de fusion : La société absorbée et la société absorbante sont détenues à 100 % par une associée unique personne morale. Par conséquent, s'agissant d'une fusion simplifiée (L.236-1, L 236-3, L 236-6, L 236-6-1, L.236-11, L 236-11-1, (tels que modifiés par la loi n ° 2019-744 du 19 juillet 2019) et R.236-1 et R 236-2 du Code de Commerce), il n'y aura pas d'échange de titres ni de prime de fusion. Effet fiscal et comptable : Rétroactivité comptable et fiscale au 1er janvier 2026 à 00h00. Effet juridique : au 31 décembre 2026, sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente (30) jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. Date du projet commun de fusion : Par acte sous signature privée du 5 novembre 2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : - le 6 novembre 2026 au RCS de ROUEN pour la société absorbée - le 6 novembre 2026 au RCS de ROUEN pour la société absorbante Oppositions : Articles L.236-14 et R236-8 du Code de commerce.